

L'UNSS et l'Association Sportive du collège ROSE SAINT-JUST

Les professeurs d'EPS du collège proposent plusieurs activités sportives dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

Le but est de découvrir le milieu associatif en participant entre autre à des compétitions sportives scolaires les mercredis après-midi.

Les enfants peuvent donc participer à l'Association Sportive du Collège Rose-Saint-Just en tant que joueur, **mais également** en tant que Jeune Dirigeant, Jeune Arbitre, Jeune Organisateur, Jeune Coach, Jeune Reporter ou Jeune Secouriste.

Les activités proposées et les horaires d'entraînement 2021-2022 :

- **BADMINTON** le lundi et le vendredi de 12h00 à 13h45 au Hall du Stade
- **TENNIS de TABLE** le lundi et le vendredi de 12h00 à 13h45 au Hall du Stade
- **FOOTBALL/FUTSAL** le mardi de 12h00 à 13h45 au Hall du Stade
- **VOLLEY BALL** le mercredi de 12h30 à 14h au Hall du Stade
- **BASKET-BALL** le jeudi de 12h00 à 13h45 au Hall du Stade
- **SURF et BODYBOARD** le mercredi de 14h à 16h à Tartane Anse l'Étang

Les compétitions

Elles auront lieu certains mercredis après-midi.

Le programme annuel sera affiché en début d'année.

Les horaires et les points de rendez-vous seront communiqués aux élèves en temps voulu.

Comment s'inscrire :

- ➔ **Payer une cotisation variable en fonction du nombre d'activités pratiquées :**
20 euros si une activité, 30 euros si plusieurs activités ayant lieu 2 jours différents (chèque à l'ordre de l'Association Sportive du collège Rose St Just)
- ➔ **Faire signer l'autorisation parentale (voir au dos)**
- ➔ **Acheter le T-shirt de l'AS : 10€ (ou le renouveler si nécessaire)**

Ces documents sont à donner aux professeurs responsables de l'activité choisie.

REGLEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

- **Assiduité:** Tout élève qui s'inscrit à l'AS s'engage à participer aux entraînements de façon assidue tout au long de l'année scolaire.
- **Déplacements:** Les élèves se rendent et quittent les installations sportives par leurs propres moyens. A la sortie de la cantine, ils doivent se rendre **directement** au stade. Lors des compétitions qui se déroulent à l'extérieur, les élèves se rendent au point de rendez-vous.
- **Calendrier:** Toutes les informations sont affichées sur des panneaux disposés au collège. Les élèves sont tenus de s'y référer.
- **Comportement:** Le règlement intérieur du collège s'applique dans le cadre de l'association sportive. Tout élève qui n'adopte pas une attitude respectueuse (envers des professeurs, des élèves ou du règlement) dans le cadre des entraînements, des compétitions et des déplacements, peut être provisoirement ou définitivement exclu de l'AS sans remboursement.
- **Tenue:** Une tenue sportive est obligatoire pour participer aux activités.

AUTORISATION PARENTALE 2021-2022

Je soussigné(e)

père, mère, tuteur, représentant légal (1), (1) *Rayer la mention inutile*

autorise l'enfant

né(e) le

Classe:

- à participer aux activités suivantes de l'Association Sportive du Collège Rose-Saint-Just :
 1. **cocher** les activités choisies et les jours (cocher le ou les jours pou le tennis de table)
 2. **numéroter** les activités par ordre de préférence (dans le cas où il y ait compétition dans 2 ou 3 sports différents le même jour)

- | | | | | | | |
|--------------------------|----------------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------|----------------|
| ☐ | <input type="text"/> | Badminton le lundi | ☐ | et/ou le vendredi | ☐ | de 12h à 13h45 |
| ☐ | <input type="text"/> | Tennis de Table le lundi | ☐ | et/ou le vendredi | ☐ | de 12h à 13h45 |
| ☐ | <input type="text"/> | Football/Futsal le mardi | de 12h à 13h45 | | | |
| ☐ | <input type="text"/> | BasketBall le jeudi | de 12h à 13h45 | | | |
| ☐ | <input type="text"/> | VolleyBall le mercredi | de 12h30 à 14h | | | |
| ☐ | <input type="text"/> | Surf ou Bodyboard le mercredi | de 14h à 16h | | | |

- à se rendre seul sur les installations sportives
- pour les demi-pensionnaires pratiquant les activités se déroulant entre 12h et 13h45 : à se rendre seul et **directement** au stade à la sortie de la cantine et à rentrer seul au collège pour 13h55
- à être pris en photo en vue d'une diffusion sur le site du collège
- Je m'engage à ce qu'il respecte le règlement et adopte une attitude responsable.
- J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale si nécessaire.

Ma compagnie d'assurance :

N° :

L'association sportive ayant également souscrit un contrat d'assurance collective auprès de la MAIF, j'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS (voir document sur le site du collège ou Pronote)

N° de téléphone des responsables (en cas d'urgence)

Père

Mère

Autre contact

Adresse mail des responsables : (pour transmission des informations)

Père :

Mère :

Élève : n° de portable :

Mail :

Fait à

, le

Signature :